

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PIANU DI GISTIONI DI A RISERVA NATURALI DI CORSICA**  
**DI I BUCCHI DI BUNIFAZIU 2023-2032**

**PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE**  
**CORSE DES BUCCHI DI BUNIFAZIU 2023-2032**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Une Réserve Naturelle est un espace terrestre, marin ou mixte qui présente un patrimoine exceptionnel (géologique, floristique, faunistique, écosystémique, paysager...) mais fragile, reconnu au niveau régional, national ou international et qu'il convient, donc, de soustraire à toute initiative susceptible d'entraîner sa dégradation.

Véritable outil de protection, de gestion et de sensibilisation, à long terme, ce dispositif s'inscrit dans une réglementation spécifique, une gouvernance décisionnelle locale (par le biais d'un comité consultatif qui rassemble élus, associations, socio-professionnels, usagers...) et une expertise scientifique soutenue (à travers un conseil composé de chercheurs-naturalistes, spécialisés dans les espèces inventoriées et les habitats concernés).

Pour un territoire, qui peut interfacer plusieurs communes, ce classement constitue une opportunité solide et efficiente afin de concourir à l'atteinte d'objectifs essentiels : la sauvegarde de l'environnement, le maintien d'activités traditionnelles et la proposition d'un modèle de développement durable.

La Corse déploie un réseau de 7 Réserves Naturelles qui couvre une superficie totale de 86 624 hectares.

En synergie avec les autres périmètres réglementés en faveur de la préservation de la nature (les Parcs Naturels, les sites du Conservatoire du Littoral, les sites Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles...), il constitue une véritable vitrine pour la biodiversité et les écosystèmes qui rayonnent aux 4 coins de notre île :

Aux deux extrêmes, a punta Suprana et u Suttanacciu :

- *A Riserva Naturale di l'Isule di u Capicorsu* (66 ha), créée en 2017 ;
- *A Riserva Naturale di l'Isule Ciarbicali* (36 ha), créée en 1981, regroupée fonctionnellement avec *A Riserva Naturale di i Bucchi di Bunifaziu* (79460 ha), créée en 1999.

Ces trois réserves sont gérées par l'Office de l'Environnement de la Corse.

En traversant, d'Est en Ouest, sur les deux façades maritimes :

- *A Riserva Naturale di u Stagnu di Biguglia* (1 790 ha), créée en 1994 et gérée par la Collectivité de Corse ;
- *A Riserva Naturale di e Tre Padule di Suartone* (217,9 ha), créée en 2000 et gérée par l'Office de l'Environnement de la Corse ;

- *A Riserva Naturale di Scandula* (1 919 ha), créée en 1975 et gérée par le Parc Naturel Régional de Corse.

Et enfin, dans l'intérieur, le Centre Corse :

- *A Riserva Naturale di u Massicciu di Monte Ritondu* (3 135 ha), créée en 2017 et gérée par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Il est important de noter que depuis le transfert de compétences issu de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le massif du Ritondu est la première Réserve instaurée par délibération de l'Assemblée de Corse. Elle est, encore à ce jour, la seule à œuvrer pour la mise en œuvre de pratiques anthropiques durables et respectueuses de l'environnement, en milieu montagnard.

Pour rappel, son plan de gestion a été approuvée, par délibération de la Commission Permanente, le 28 février 2024.

Dans la même perspective, le présent rapport a pour objet de proposer, à l'Assemblée de Corse, le projet de Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » (RNBB).

La RNBB occupe une position stratégique au cœur du bassin méditerranéen, véritable carrefour où l'exercice des missions de gestion nécessite une dynamique particulièrement soutenue pour répondre à différents enjeux contrastés de manière claire, efficiente et convergente.

Cet espace maritime emblématique de notre île bénéficie d'un patrimoine écologique majeur.

Il a pu être préservé malgré une attractivité génératrice de divers impacts anthropiques et de nombreux défis posés, tant en mer que sur terre, puisque des zones particulièrement fréquentées bien que dangereuses à la navigation se mêlent à une façade littorale convoitée par les intérêts spéculatifs.

Dans ce contexte global, la reconnaissance de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » comme « Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne » (ASPIM) par l'Organisation des Nations Unies souligne le travail mis en œuvre par l'Office de l'Environnement de la Corse, en qualité de gestionnaire étroitement lié à son conseil scientifique, afin de concevoir un équilibre entre une protection réglementaire forte et un maintien d'activités soutenables.

Cette reconnaissance, pour un périmètre représentant près d'un quart des côtes de Corse, témoigne, également, de l'implication de la Collectivité de Corse.

Notre institution a engagé, souvent sur ses fonds propres, les moyens matériels et humains pour assurer un niveau de déploiement opérationnel, à la hauteur des exigences requises par une Aire Marine Protégée (AMP) efficiente et ambitieuse.

Ainsi, des actions pionnières en matière de préservation de la biodiversité ont pu être concrétisées, en concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux ou encore les socio-professionnels :

- Dès le mois d'octobre 2020, sur demande du gestionnaire, la Réserve Naturelle « I Bucchi di Bunifaziu » a été la première AMP de Corse à initier la mise en œuvre des mesures réglementaires pour préserver les herbiers de posidonies de l'ancrage dévastateur des bateaux de plus de 24 mètres.
- Depuis 2021, conformément à la demande de l'Assemblée de Corse (délibération n° 21/185 AC du 28 octobre 2021), les opérations menées dans l'archipel des Lavezzi, pour gérer la fréquentation du site, ont démontré la capacité du gestionnaire à répondre à une volonté politique novatrice.

Pour rappel :

- Travaux de cicatrisation des sentiers et fermeture de la partie terrestre, au nord et au centre de l'île Lavezzi (3 kilomètres de sentiers autorisés contre 27 kilomètres, avant la mise en place de cette action) ;
- Mise en place d'une interdiction d'accès, étendue par la mer, autour des îles de Ratinu, Sperduti et Purraggia ;
- Conventionnement avec les bateliers pour réglementer l'usage des bouées et du ponton.

Ces mesures ont permis d'enregistrer, entre 2021 et 2024, une baisse significative de la fréquentation de l'île Lavezzi de plus de 30 %.

Evoluant au sein d'un véritable laboratoire - à taille humaine -, les équipes de l'Office de l'Environnement de la Corse ont également construit un processus partenarial inédit avec les pêcheurs pour appréhender la diversité des phénomènes naturels et améliorer la connaissance de l'écosystème marin.

Grâce à cette collaboration proactive, l'expertise fine acquise sur l'évolution de la ressource halieutique a permis au gestionnaire de la RNBB de se positionner comme coordinateur des suivis scientifiques des pêches maritimes pour l'ensemble de la Corse, sur demande de l'État.

L'OEC intervient dans le cadre de la remontée de données, auprès de l'Union Européenne, préalable à la politique commune des pêches.

Aujourd'hui, le modèle de gestion de la RNBB génère donc, pour la Corse, un rayonnement qui va bien au-delà largement le cadre de la communauté scientifique.

L'effet « réserve » est, d'un point de vue environnemental, économique, culturel et sociétal, une richesse pour le territoire et il participe à solidariser les efforts des différents acteurs pour tendre vers un développement maîtrisé et durable.

Il permet aussi d'exporter le champ des réflexions et les orientations du gestionnaire, au-delà des frontières de notre île, à l'échelle d'un espace biogéographique, pour consolider une continuité écologique pertinente.

À ce titre, la Collectivité de Corse, via l'OEC, et la Région Autonome de Sardaigne ont engagé une démarche de coopération transfrontalière visant à la création d'une Réserve « Man and Biosphere » (MAB) : « I Bucchi di Bunifaziu - Nord Sardegna ».

Concrétisant les dispositions adoptées par le Conseil corso-sarde (« strategia di l'isuli par a difesa di i Bucchi ») et ratifiées, à l'unanimité, par l'Assemblée de Corse (délibération n° 18/242 AC du 26 juillet 2018), ce nouvel outil, déployé sous l'égide de l'UNESCO, s'inscrit parfaitement dans les perspectives du Traité entre la France et l'Italie du Quirinale.

À l'occasion de la signature du protocole d'entente préfigurant la création de cette Réserve MAB transfrontalière, le 25 janvier 2024, à la Maddalena, les partenaires ont souligné l'intérêt de pouvoir compter sur l'expérience de la Réserve Naturelle « I Bucchi di Bunifaziu », dans un cadre international fédérateur, afin de répondre aux problématiques environnementales prégnantes pour l'ensemble de la façade méditerranéenne.

Toutes les opérations menées par le gestionnaire de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » et la planification des actions, pour la prochaine décennie, ont été structurées dans un document stratégique, - le « plan de gestion » -, dont l'élaboration technique a été finalisé en 2023.

La procédure administrative et les différentes consultations y afférentes étant, à ce jour, achevées, « le plan de gestion de la RNBB 2023-2032 » est proposé à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

## **I. Le contexte législatif**

Le transfert de compétences, issu de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a conféré à la Collectivité de Corse la responsabilité des Réserves Naturelles de Corse.

Dans ce cadre, le Président du Conseil exécutif de Corse désigne, parmi les personnes mentionnées à l'article L. 332-8 de Code de l'environnement, un gestionnaire avec lequel il passe une convention.

Ainsi, par arrêté référencé n° 23/747 CE du 7 novembre 2023, l'Office de l'Environnement de la Corse a été désigné gestionnaire de la Réserve Naturelle de Corse, « I Bucchi di Bunifaziu », pour une durée de 10 ans.

La convention de gestion entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse a été signée le 23 novembre 2023.

Le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution pour instaurer des actions de protection optimale.

Conformément à l'article R. 332-60 du Code de l'environnement, le gestionnaire recueille l'avis du comité consultatif et, le cas échéant, du conseil scientifique de la réserve.

Ces avis doivent être joints au dossier transmis au Président du Conseil exécutif de Corse.

Enfin, selon l'article R. 332-61 du Code de l'environnement, après accord du Préfet de Corse pour les Réserves Naturelles classées en Corse par l'État ou à sa demande, le plan de gestion est approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse.

## **II. La Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » (RNBB)**

Une Réserve Naturelle concentre, à la fois, un territoire d'exception, une réglementation, une instance de gestion et une gouvernance locale.

Toutes les Réserves Naturelles poursuivent des objectifs communs : protéger, gérer et sensibiliser sur le patrimoine naturel remarquable et menacé.

L'amélioration des connaissances constitue le socle de ces objectifs.

Dans un contexte de changement climatique qui exacerbe la fragilité de notre environnement, les Réserves Naturelles constituent un outil essentiel pour la préservation de la biodiversité.

Elles sont spécialement désignées et gérées pour préserver la faune, la flore et les habitats exceptionnels, jouant un rôle crucial dans la conservation des espèces menacées.

La Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » débute aux îlots des Monacci et des Bruzzi sur la façade occidentale, longe les falaises de Bunifaziu, entoure l'archipel des îles Lavezzi et remonte, au nord-est, jusqu'aux îles Cerbicali et la pointe de la Chiappa, à l'entrée du Golfe de Portivechju. Essentiellement marine, elle comprend de nombreux îlots, des lagunes mais également, une partie terrestre sur la pointe des Bruzzi.

Cette délimitation correspond à une entité géographique dénommée « u Suttanacciu », « l'extrême sud de la Corse ».

Elle s'étend sur une superficie totale de 79 460 ha et abrite des richesses extraordinaires en biodiversité.

Elle s'articule autour de trois niveaux de protection : zone de libre exploitation (LEX), zone de protection renforcée (ZPR), zone de non-prélèvement (ZNP).

Le Président du Conseil exécutif de Corse a désigné l'Office de l'Environnement de la Corse comme gestionnaire de la réserve, lui confiant ainsi la mission de rédiger son plan de gestion.

Élaboré à partir d'une expertise scientifique solide et d'un travail collaboratif élargi, le document présente une stratégie claire et ambitieuse, susceptible de répondre aux enjeux écologiques, socioéconomiques et patrimoniaux du territoire.

Le projet de plan de gestion décline de manière très opérationnelle des actions qui assurent la bonne compatibilité des activités humaines avec la préservation du milieu.

## **III. Le Plan de Gestion de la RNBB 2023-2032**

Un plan de gestion est un document stratégique qui établit la vision à long terme et la programmation opérationnelle à court/moyen terme pour une Réserve Naturelle. Il facilite la mission du gestionnaire en structurant son travail et en l'aidant à remplir sa mission prioritaire de conservation du patrimoine naturel, en utilisant les connaissances disponibles et les moyens alloués.

Le gestionnaire, après avoir réalisé le diagnostic de son site et en avoir tiré des enjeux, définit des objectifs à long terme.

Ces objectifs déclinent l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de chaque enjeu.

Ce sont des choix stratégiques et des décisions politiques partagées qui engagent, collectivement, les acteurs qui œuvrent dans le périmètre de la Réserve.

De ces objectifs à long terme découlent des actions programmées et effectuées, tout au long de la mise en place du plan de gestion, par les agents de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Si l'approche du gestionnaire de la RNBB suit scrupuleusement le guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, proposé par l'Office Français de la Biodiversité en collaboration avec Réserves Naturelles de France, elle s'inscrit dans une vision plus transversale, en termes d'évaluation régulière et d'identification des facteurs clés de réussite, des objectifs et des actions.

En effet, le plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » repose sur la méthodologie « PERTUSATU », fondée sur une approche originale et innovante, développée par l'Université de Corse.

Pour la RNBB, trois grands enjeux ont été identifiés :

- Un enjeu prioritaire : « Biodiversité » ;
- Un enjeu socioéconomique : « Usages durables » ;
- Un enjeu spécifique : Protection des « Bucchi di Bunifaziu ».

Ils intègrent pleinement l'ensemble des activités humaines qui se déroulent sur le territoire de la Réserve, qu'elles soient professionnelles ou de loisir.

Ces enjeux regroupent :

- 11 objectifs à long terme :
  - > Préserver les écosystèmes des pressions et menaces sur la biodiversité ;
  - > Adapter au changement climatique la gestion de la biodiversité ;
  - > Améliorer la connaissance de la biodiversité ;
  - > Maintenir la ressource halieutique et la petite pêche côtière artisanale ;
  - > Intégrer l'homme et sa culture au centre de la gestion de la RN ;
  - > Gérer la fréquentation insulaire ;
  - > Limiter l'impact du tourisme littoral ;
  - > Informer et sensibiliser tous les publics ;

- > Protéger les Bucchi di Bunifaziu, dans leur intégralité géographique (Asinara-Prupia / Tavolara - Sulinzara) ;
  - > Valoriser la connaissance scientifique des Bucchi di Bunifaziu ;
  - > Favoriser la participation de la RNBB dans des organisations internationales.
- 53 objectifs opérationnels, notamment :
    - > Protéger les habitats littoraux et insulaires ;
    - > Conserver la flore et la faune terrestres ;
    - > Assurer une veille concernant toutes les pollutions maritimes ;
    - > Localiser les pollutions plastiques marines ;
    - > Lutter contre les espèces exogènes envahissantes ;
    - > Connaitre l'état de l'effort et les productions des pêches maritimes ;
    - > Soutenir la pêche artisanale en faveur d'une pêche responsable (nasses, espèces cibles...) ;
    - > Participer à la valorisation de la petite pêche côtière méditerranéenne auprès des instances européennes ;
    - > Préserver les valeurs paysagères et patrimoniales méditerranéennes (littoral, maritime, subaquatique, historique...) ;
    - > Maintenir un accès à la ressource raisonné et durable pour les pêcheurs récréatifs locaux de l'extrême-sud de la Corse ;
    - > Expérimenter sur 5 ans un retour du pastoralisme sur une portion de l'île Lavezzu ;
    - > Limiter la sur-fréquentation de l'île Lavezzu ;
    - > Investir dans la sensibilisation des nouvelles générations ;
    - > Coopérer de façon fonctionnelle entre la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne ;
    - > Favoriser les relations annuelles avec les AMP du nord de la Sardaigne ;
    - > Favoriser le travail scientifique commun valorisant la conservation de la nature à une large échelle dans les Bouches de Bunifaziu ;
    - > Reconnaissance de l'exemplarité de la gestion.
  - 168 actions organisées selon les typologies ci-après :
    - > Surveillance du territoire et police de l'environnement ;
    - > Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel ;
    - > Prestations de conseil, études et ingénierie ;
    - > Interventions sur le patrimoine naturel ;
    - > Création et maintenance d'infrastructures d'accueil ;
    - > Management et soutien ;
    - > Participation à la recherche ;
    - > Prestations d'accueil et d'animation ;
    - > Création de supports de communication et de pédagogie.

Le plan de gestion proposé structure les missions du gestionnaire, objective les leviers activés et mesure les résultats attendus afin de tendre vers :

- La réduction des pressions sur la biodiversité (37 % des espèces remarquables de Méditerranée) :

Des mesures sont mises en place pour évaluer et améliorer l'état de

conservation des habitats, notamment les herbiers de posidonies et le coralligène, et pour limiter les impacts des ancrages et de la fréquentation touristique.

Conformément à cette ambition soutenue, clairement et conjointement, par le Conseil exécutif de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, depuis la fin de l'année 2021, le gestionnaire de la RNBB proposera « une stratégie mouillage », à l'échelle de l'ensemble de l'espace protégé.

Elle se fonde, pour les grandes unités, sur la projection d'un ancrage orienté dans les habitats sableux (au-delà de 40 mètres de profondeur) et, pour des types de bateaux adaptés, dans certains secteurs, une expertise, au cas par cas, de l'opportunité d'établir des Zones de Mouillages et d'Équipements Légers.

- La préservation des ressources halieutiques :

La gestion halieutique repose sur des suivis scientifiques rigoureux et des mesures de gestion adaptées pour assurer la durabilité des ressources marines, incluant la pêche artisanale et récréative.

- La gestion de l'hyper-fréquentation :

Des mesures de limitation de la fréquentation ont été programmées (cf. voir plus haut) pour protéger les sites sensibles, comme l'île Lavezzu, en réponse à l'augmentation massive des visiteurs et aux impacts négatifs sur la biodiversité.

- La limitation de l'artificialisation du littoral :

Le plan de gestion propose de limiter les aménagements sur le domaine public maritime (DPM) aux activités actuelles, conformément à la vocation « naturelle fréquentée » des plages de la Réserve (limitation d'occupation à 10 %), et, au-delà, de préserver l'intégrité des zones côtières, en collaboration avec les autorités compétentes.

L'OEC, gestionnaire de la RNBB, est par ailleurs favorable à l'aménagement d'accès aux littoraux par la mer qui pourraient être organisés par la commune de Portivechju sur ces mêmes plages.

- La coopération à l'échelle de l'ensemble des Bucchi di Bunifaziu :

L'enjeu « Bucchi di Bunifaziu » du plan permettra de concrétiser des actions de conservation de la nature et de gestion soutenable à l'échelle des Bucchi di Bunifaziu.

Globalement, le plan proposé marque l'aboutissement d'une démarche collective portée par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) depuis 2018, et dans laquelle les membres du conseil scientifique se sont fortement impliqués.

Il convient de préciser que le plan de gestion de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » a été présenté aux différentes instances collaboratives, conformément aux dispositions en vigueur.

Les enjeux, les objectifs et les actions ont été présentés, en octobre 2019, au conseil scientifique et, en février 2020, au comité consultatif de la RNBB.

Si la période de crise sanitaire a interrompu la mise en place de la concertation nécessaire à la finalisation du processus administratif d'élaboration du plan, elle a permis au gestionnaire d'intégrer de nouvelles dynamiques.

Aussi, en 2022, le tableau d'objectifs a été révisé afin d'inscrire des opérations, en lien avec la stratégie impulsée par le Conseil exécutif de Corse et des demandes spécifiques de l'Assemblée de Corse.

Le document a été amendé, notamment, sur la question de la gestion de la fréquentation de l'archipel des Lavezzi, le transfert de génie écologique des suivis scientifiques de la ressource halieutique à l'échelle de la Corse et la coopération transfrontalière avec la Région Autonome de Sardaigne.

Le conseil scientifique a validé la chaîne enjeux-opérations du plan de gestion 2023-2032 de la RNBB ainsi que le dispositif d'évaluation scientifique, le 3 mars 2023.

Le projet révisé a recueilli l'avis favorable du conseil scientifique de la Réserve Naturelle, le 27 octobre 2023, et du comité consultatif, le 22 novembre 2023.

Le préfet de Corse a, également, émis un avis favorable, le 16 mai 2024.

Enfin, le document proposé à la consultation du public qui s'est déroulée du 4 au 27 octobre 2024 n'a fait l'objet d'aucune remarque.

#### **IV. Avis proposé**

Ainsi, tant sur le fond que sur la forme, le présent plan de gestion 2024-2032 de la Réserve Naturelle de Corse « I Bucchi di Bunifaziu » correspond aux attentes fixées par le Code de l'environnement.

Il répond parfaitement aux enjeux identifiés pour le territoire, tout en bénéficiant de l'adhésion des usagers et des scientifiques qui parcourent quotidiennement le site, l'un des plus emblématiques de Corse.

Le Professeur Frédéric Bioret, en conclusion de son rapport sur le plan de gestion de la RNBB 2023-2032, pour le compte du conseil scientifique, indique :

- « Ce plan de gestion doit servir de référence pour d'autres Réserves Naturelles et d'autres espaces protégés à l'échelle nationale et internationale. »

En conséquence, je vous propose d'émettre un avis favorable afin de permettre à l'Office de l'Environnement de la Corse de déployer l'ensemble des actions prévues dans ce document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.